



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question au Gouvernement n° 2956

Texte de la question

AVENIR DES ASSOCIATIONS D'INSERTION

M. le président. La parole est à Armand Jung, pour le groupe socialiste.

M. Armand Jung. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Les ateliers et chantiers d'insertion vont-ils disparaître le 31 décembre 2006, après de longues années d'activité au service de la réinsertion des plus démunis ? On peut le craindre, car, de partout en France, montent des appels au secours émanant d'associations les plus diverses, mais qui ont en commun de redonner une dignité à celles et ceux qui sont en danger de rupture sociale, qui n'ont plus d'emploi, plus de logement, plus de revenus et qui n'ont plus accès aux soins. C'est ainsi que sont menacées les associations *Humanis* à travers tout le pays, *Le Vert Bocage* dans le Calvados, *Pain contre la Faim* à Strasbourg et à Reims, l'association *Espoir* à Mulhouse, et bien d'autres encore. Près de 450 associations, plus de 10 000 emplois sont aujourd'hui menacés de disparition. Après les associations de quartier, c'est aujourd'hui le tour des associations d'insertion. Leur action constitue pourtant une étape importante et indispensable dans le parcours des personnes les plus en difficulté, conciliant action humanitaire, création d'emplois, réinsertion, recyclage d'ordures ménagères. Votre loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 montre aujourd'hui sa véritable teneur : elle plonge dans la plus grande incertitude le secteur de l'insertion par l'économique. En effet, le taux de prise en charge par l'État dans le cadre des nouveaux contrats aidés - le contrat d'avenir, en particulier - et l'incitation à une augmentation des ressources propres des associations jusqu'à un seuil de 49,9 % mettent en péril l'équilibre financier des structures supports des ateliers et chantiers d'insertion.

Le Gouvernement demande aux collectivités locales, qui se rebiffent, de se substituer à l'État pour prendre en charge cette mission de solidarité, qui est pourtant une compétence étatique par essence.

S'agissant plus particulièrement de l'association *Pain contre la Faim*, vous avez signé, de votre main, le premier contrat d'avenir du Bas-Rhin, le 11 avril 2005. En réalité, vous avez signé l'arrêt, à terme, de cette aventure unique de solidarité autour du symbole que représente le pain non consommé,...

M. le président. Pouvez-vous poser votre question, monsieur Jung ?

M. Armand Jung. ...qui ne doit pas être considéré comme un déchet mais comme le levain de la solidarité. Ma question, monsieur le président, la voici ("*Ah !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire) : quel sera le sort de toutes ces personnes qui vont perdre leur emploi dans les prochains mois ? Quelles mesures spécifiques comptez-vous prendre pour redonner un souffle nouveau à l'insertion dans notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Jean-Yves Le Bouillonec. Où sont les ministres ?

M. Philippe Bas, ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Le Gouvernement et cette majorité ne vous ont pas attendu, monsieur Jung, pour se mobiliser en faveur des travailleurs privés d'emploi qui ont besoin de mesures d'accompagnement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Vous auriez pu rappeler, dans ce qui n'était pas à vrai dire une question mais une sorte de réquisitoire, que, depuis la formation du gouvernement de Dominique de Villepin, ce sont plusieurs centaines de milliers d'emplois qui ont été créés (*Exclamations sur les mêmes bancs*) et que le chômage connaît un recul sans précédent dans notre pays. (*Mêmes mouvements.*)

Ces résultats, monsieur le député, tiennent d'abord naturellement à notre politique en faveur de la croissance, qui produit tous ses fruits. Ils tiennent aussi à notre politique de cohésion sociale et à notre grande loi de cohésion sociale (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*), laquelle nous permet d'aider les Français en difficulté à saisir les emplois générés par la croissance.

M. Albert Facon. À les mettre au fond du trou plutôt !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Le plan de cohésion sociale permet de mettre l'accent sur les chantiers d'insertion puisque l'État leur consacre chaque année 24 millions d'euros. Ces sommes vont augmenter l'année prochaine de 5 %.

M. Albert Facon. Et combien de RMIstes en plus ?

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Rien que pour l'Alsace, cela représentera 300 000 euros supplémentaires, monsieur le député.

Enfin, vous avez parlé des contrats d'avenir. Sachez que nous avons pris la décision d'augmenter dès maintenant la prise en charge des contrats d'avenir dans les chantiers d'insertion à hauteur de 90 % sans dégressivité. Jamais, monsieur le député, l'effort de l'État n'aura été aussi important en faveur de l'insertion de nos compatriotes en difficulté. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme Martine David. Tout va bien, en somme !

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2956

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 octobre 2006